



*Fiche de données de  
sécurité  
Édition révisée n°2  
Date 19/01/2015*



**ID LUX**

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ID LUX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Peinture acrylique haute résistance.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : ID COLOR Belgique

Avenue Léopold III, 17

Peronnes-lez-binche, 7134

Tél: +3264775031 Fax: +3264775436

E-MAIL: [christophe.r@idcolor.be](mailto:christophe.r@idcolor.be) ; [mike.a@idcolor.be](mailto:mike.a@idcolor.be)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : +32070245245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

- Réglementation CE. : Ce mélange est classé dangereux selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.
- Classification : R52-53
- Description des dangers : R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

#### Mentions obligatoires d'étiquetage

- Phrase(s) R : R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S : S2 - Conserver hors de portée des enfants.
  - S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
  - S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

## 2.3. Autres dangers

**Autres effets indésirables pour la santé** : Irritation possible pour la peau et les yeux en cas de contact avec le produit.

**Informations pour l'environnement** : Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques, il peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**PBT (Persistant Bioaccumulable Toxique)** : Aucune donnée disponible.

**vPvB (very Persistant very Bioaccumulable)** : Aucune donnée disponible.

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

**3.2 Mélanges** : En phase aqueuse à base de résines de synthèse, de charges minérales et d'adjuvants.

**Composants** : Composants dangereux à prendre en considération selon leur concentration.

## SECTION 4 Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** : Retirer le sujet de la zone de travail et le placer dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin si nécessaire.

**Contact avec la peau** : Laver à l'eau et au savon.. Ne pas utiliser de solvants organiques ou des diluants.

**Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15mn. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

**Ingestion** : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune données/informations disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin médical immédiat, ni traitement particulier n'est indiqué à ce jour. Suivre les conseils donnés à la Section 4.1.

### SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit de décomposition dangereux : Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C:  
Formation de CO, CO<sub>2</sub>.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Mesures pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.  
Laver les résidus de la zone contaminée avec beaucoup d'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières. Ne pas détériorer l'emballage.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Local aéré et tempéré 5 à 35°C

Protéger du gel et du rayonnement solaire direct

Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la notice technique pour les conditions d'emploi.

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Non concerné

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Protection individuelle**

**Protection respiratoire** : Uniquement si travail dans un espace confiné. En cas de ventilation insuffisante, porter un masque respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz type A1 ou A2. (conforme à la norme EN 141).

**Protection de la peau** : Porter des vêtements de protection à manches longues

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166).

**Protection des mains** : Porter des gants de protection type néoprène ou nitrile imperméables doublés intérieurement de coton ou jersey ( conforme à la norme EN 374).

**Hygiène industrielle** : En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Eviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques
---

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Informations générales :**

**Etat physique à 20°C** : Liquide pâteux.

**Couleur** : Blanche ou autre

**Odeur** : Faible

**Seuil olfactif** : Non déterminé

**PH** : environ 7.5

**Point de fusion [°C]** : Non applicable.

**Point de congélation [°C]** : Non déterminé

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)
---

**Point d'éclair [°C]** : Non déterminé

**Taux d'évaporation**: Non déterminé

**Inflammabilité (solide, gaz)**: Non applicable

**Limites d'explosivité** : Non déterminé

**Pression de vapeur [20°C]** : Non déterminé

**Densité de vapeur relative (air=1)** : Non déterminé

**Masse volumique à 20°C (kg/l)** : Voir la fiche technique du produit disponible sur le site [www.idcolor.be](http://www.idcolor.be)

**Solubilité(s)** : Diluable dans l'eau

**Log P (octanol/eau) à 20°C** : Non déterminé

**Temp. d'auto inflammation [°C]** : Non déterminé

**Point de décomposition [°C]** : Non déterminé

**Viscosité** : Non déterminé

**Caractéristiques d'explosivité** : Non applicable

**Propriétés comburantes**: Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Aucune données/informations disponibles

### SECTION 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse à notre connaissance

#### 10.4. Conditions à éviter

Minimiser l'exposition à l'air et l'humidité pour éviter une perte de qualité du produit.

Conditions à éviter : Craint le gel et une température supérieure à 35°C.

#### 10.5. Matières incompatibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Décomposition thermique d'adjuvants à partir de 200°C:  
Formation de CO, CO<sub>2</sub>.

### SECTION 11 Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Pas de toxicité connue

### SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

**Toxicité chronique** : Pas de toxicité connue

**Cancérogénicité** : Non répertorié.

**Mutagénicité** : Non répertorié.

**Génotoxicité** : Non répertorié.

**Toxique pour la reproduction** : fertilité : Non répertorié.

**Toxique pour la reproduction** : enfant : Non répertorié. A naître

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Effets écotoxiques : Le mélange est nocif pour les organismes aquatiques, il peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Pas de données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Pas de données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : : Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune données/informations disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Eviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**Élimination des déchets du produit** : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent être incinérés dans une installation agréée.

**Destruction des récipients vides** : Éliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.

## SECTION 14 Informations relatives au transport

**Information générale :** Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport :

- Par route RID/ADR –
- Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

## SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classement ADR/RID

OMI-IMDG

OACI/IATA

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15 Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information complémentaire sur les : Valeur limite UE pour ce produit selon Directive 2004/42-CE ( cat A/c): 40 g/l (2010)

COV Ce produit contient au maximum 30 g/l COV

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres : Aucun(e).



## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune données/informations disponibles

### SECTION 16 Autres informations

**Méthode employée pour déterminer la classification danger :** La classification de danger du mélange a été déterminée par la méthode conventionnelle de calcul.

#### **Liste des phrases R du chapitre 3 :**

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### **Liste des mentions de danger H du :**

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

chapitre 3 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Révision :** La FDS a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE N° 453/2010.

**Origine des données utilisées :** Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

**Conseils relatifs à la formation :** Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### SECTION 16 Autres informations (suite)

#### **Acronymes et abréviations :**

CAS : Chemical Abstracts Service

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP

PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique

PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.

vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)

VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)

DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.

CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.

CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée.

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

#### DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Fin du document

ID COLOR

AVENUE LEOPOLD III, 17

PERONNES-LEZ-BINCHES, 7134

